

Résolution présentée par la délégation du

Panama

Thème Droit politique et sociaux

Concerne Incitation à la haine de la part des chefs d'états

L'Assemblée Générale,

Constatant l'émeute du Capitole, à Washington D.C., le 6 janvier 2021 par des partisans du président sortant Donald Trump, qui a fait 5 victimes et près de 121 blessés,

Indignée par cette incitation à se battre préméditée faite avec violence et à travers les réseaux sociaux auprès des civils de la part du président et de ses alliés, qui ont bien trop profité de la vitesse à laquelle se transmet une information sur internet, étant donc une des causes de cette attaque,

Affligée par le comportement de certains chefs d'états avant, pendant ou même après cet événement dans le monde entier qui supportent cette attitude, et agissant même de façon similaire avec des conséquences désastreuses dans plusieurs pays tel que le Brésil ou encore la Russie,

Rappelant que les États Unis sont une des plus grandes forces économiques de la planète et que son instabilité politique concerne le monde et peut potentiellement causer d'énormes problèmes dans plus d'un pays, car énormément en dépendent économiquement,

Apeurée de la manière dont les choses ont été réglées proportionnellement à la gravité de l'incident, les mesures prises pendant les faits et après ayant été bien trop faibles par rapport aux conséquences et aux menaces dont ils ont fait l'objet,

Décide de proposer la création d'un organisme international public qui aurait pour but de réglementer les politiques d'utilisation des réseaux sociaux ainsi que d'organiser une surveillance plus poussée afin de prévenir les contenus incitant à la haine ;

- de suggérer une enquête plus approfondie sur les acteurs à l'origine de ces actes afin d'empêcher qu'une telle chose ne se reproduise autre part dans le monde avec impunité.

*Le texte français fait foi*